

# FACE À CES DÉFIS, QUEL FUTUR POUR LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE ?

*Benoit Rutten\**

Tout d'abord, plusieurs facteurs indiquent que l'Union européenne (UE) ne fonctionne pas bien même si les avantages qu'elle procure aux pays membres sont supérieurs aux inconvénients ou aux conséquences néfastes qu'impliquerait la fin de l'UE.

Ensuite, le Brexit a porté un coup dur à la cohésion européenne. Dans le même ordre d'idées, aux volontés d'autodétermination succèdent les référendums d'indépendance, le tout dans un climat de montée des souverainismes.

De plus, face à la crise des migrants, les pays européens paraissent impuissants à réagir d'une seule voix et font preuve de peu de solidarité à l'égard des pays touchés par les arrivées massives.

Force est de constater qu'à la suite à l'élargissement de l'UE, certains pays membres ne respectent plus le minimum des valeurs démocratiques fondamentales propres à l'UE, et cela sans encourir la moindre sanction ni la moindre menace sérieuse d'exclusion.

Devons-nous plaider pour une Europe différenciée, appelée aussi l'Europe à plusieurs vitesses ?

Après la commémoration du 60<sup>e</sup> anniversaire du *Traité de Rome* et des scénarios présentés en mars 2017 dans le *Livre blanc de l'avenir de l'Europe*, la Fédération Wallonie-Bruxelles souligne sa position sur la double nécessité de poursuivre l'intégration européenne à 27 et de rencontrer les attentes des citoyens : harmonisation fiscale et sociale vers le haut, l'achèvement de l'union bancaire, un contrôle renforcé aux frontières externes de l'Union, la flexibilisation des règles comptables européennes et une meilleure régulation du commerce international.

Le besoin d'une nouvelle Europe basée sur des valeurs, des droits et des obligations communes est plus pressant que jamais, et cela en limitant les régimes d'exception à la faveur des eurosceptiques.

À cet égard, la Belgique doit être le moteur de ce nouveau projet : une Europe en phase avec les préoccupations citoyennes.

---

\* Délégué général Wallonie-Bruxelles au Québec. Cette contribution consiste en un résumé de l'allocation prononcée à l'Université Laval, le 3 novembre 2017.